



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALS ON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Subvention de fonctionnement - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et l'association CREATIV'

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association loi 1901 qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

En 2022 son offre de services se décline en 6 axes :

- La mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers Politique de la Ville de Dijon (Grésilles et Fontaine d'Ouche) ;
- Un travail d'accompagnement en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de Dijon Métropole (dans le cadre du PLIE) ;
- Un travail d'appui conseil et d'accompagnement des commanditaires publics du département pour soutenir le développement des achats socialement responsables ;
- La définition et l'animation d'un volet emploi/compétences en appui à la stratégie métropolitaine de développement économique pour analyser/anticiper les mutations économiques, développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et accompagner la sécurisation des parcours professionnels (le Lab'compétences) ;
- Le portage et l'animation d'un Campus des Métiers et des Qualifications sur la thématique « Alimentation, goût, tourisme » ;
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun et innovante concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier mais aussi à l'évolution des pratiques RH des entreprises.

Considérant qu'au travers de cette offre de services, CREATIV' constitue un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les collectivités territoriales et l'État, son action vise au sein de cette convention à prolonger l'action de la ville de Dijon au bénéfice de ses habitants et à favoriser leur accès aux services publics.

En 2023, la Ville de Dijon entend soutenir les activités de CREATIV' au titre de deux axes principaux :

- le fonctionnement de l'association et le soutien d'actions territorialisées ;
- la réalisation d'un travail d'accompagnement en direction des Dijonnais les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du PLIE.

CREATIV' exerce également des missions secondaires au bénéfice de la Ville de Dijon en lien avec la convention qui le lie à Dijon Métropole.

Ses missions sont les suivantes :

- Un travail d'appui, de conseil et d'accompagnement de la Ville de Dijon pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion dans ses marchés,
- La mise en œuvre d'actions de gestion territoriale des emplois et des compétences au profit des secteurs d'activité et des entreprises présents sur le territoire de la Ville (Tourisme, Commerce, etc.),
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier,
- La contribution à une coordination resserrée des actions de la Ville de Dijon en étroite relation avec ses services.

Pour mettre en œuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel 2023 de l'association CREATIV' est de 2 056 000 €.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par CREATIV' depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif métropolitain, il est proposé pour

2023 d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à procéder au reversement de subventions afin de financer la programmation de ses actions, notamment celles qui concernent le dispositif des clauses d'insertion.

La convention à conclure entre la Ville et CREATIV' est soumise aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal :

- 70 000 € au titre du fonctionnement de Créativ et du financement d'actions territorialisées, et 35 000 € pour la prise en charge d'un poste de référent PLIE.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville et CREATIV', annexé au présent rapport, et d'autoriser Monsieur le maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.
- **d'autoriser** Monsieur le maire à verser une subvention de 70 000 € pour le fonctionnement de Créativ et d'actions territorialisées, et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2023.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 5
	DONT 8 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN